



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure **204, rue Datura (Lot 1 577 633)** **Changement de l'endroit où se tiendra la séance**

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 145.6)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Le 24 mai 2022, j'ai donné avis, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure visant l'immeuble sis au 204, rue Datura, sur le lot 1 577 633, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le mardi 14 juin 2022 à 19 h 30.

Or, prenez avis que **la séance aura lieu au centre communautaire Paul-Émile-Lépine situé au 150, boulevard Perrot** au lieu d'en la salle Florian-Bleau indiquée dans l'avis du 24 mai dernier.

Donné à L'île-Perrot, ce 1^{er} juin 2022.

(Original signé)

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Directrice des affaires juridiques et greffière